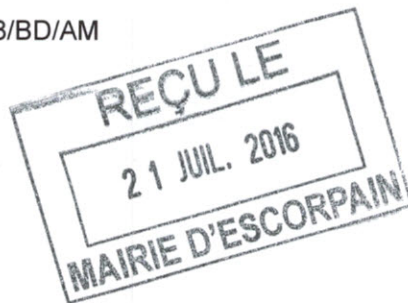


Dossier suivi par Benoit DEY
Tél : 02 37 88 08 74 / Fax : 02 37 23 59 44
benoit.dey@numerique28.fr

Réf. : 2016/207/SMO28/BD/AM



Monsieur Stéphane DEBACKER
Mairie d'Escorpain
13 rue de la Mairie
28270 ESCORPAIN

Chartres , le 19 JUL. 2016

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 12 avril relatif à la desserte Internet des hameaux de votre commune.

Concernant les Authieux, il n'est pas possible de faire profiter directement les habitants de la fibre optique qui passe à proximité. En effet, les abonnés des Authieux vont bénéficier de la montée en débit apportée par cette fibre optique et l'armoire posée près de la mairie. D'après nos estimations, qui seront à confirmer au moment de la mise en service, les abonnés des Authieux pourront bénéficier d'un débit de l'ordre de 12 à 15 Mbit/s. Ce débit n'est pas assez faible pour que la réglementation autorise la pose d'une armoire spécifiquement pour ce hameau (même si la commune était prête à la financer intégralement).

Concernant Romainvilliers, dont les débits estimés sont de même ordre, il n'est pas possible de lui faire bénéficier d'une opération de montée en débit pour les mêmes raisons que les Authieux. Quand à équiper ce hameau en fibre optique à l'abonné en prolongement des Ferrettes sur Saint-Lubin-des-Joncherets, cela poserait un certain nombre de difficultés :

- techniquement, les câbles reliant les Ferrettes au NRO (nœud de raccordement optique) de Nonancourt n'ont pas été dimensionnés pour ajouter les bâtiments de Romainvilliers (ampleur du problème à confirmer en fonction du nombre de logements et d'entreprises),

- d'une façon générale de nombreux hameaux ou villages sont situés à proximité des communes prévues en fibre optique à l'abonné et seraient susceptibles d'attendre le même traitement (avec effet boule de neige au fur et à mesure que l'on ajoute un hameau),

- enfin, Romainvilliers va bénéficier de la montée en débit avec un débit qui me paraît acceptable pour attendre les prochaines étapes du déploiement de la fibre optique à partir de 2020.

C'est pour toutes ces raisons qu'il ne me paraît pas envisageable de prévoir à court terme la desserte fibre optique de Romainvilliers en continuation des Ferrettes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE


Jacques LEMARE